



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Conseil directeur  
Point 10

CL/195/10e)-R.1  
30 septembre 2014

## Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

- e) **Séminaire régional de suivi sur *Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel***

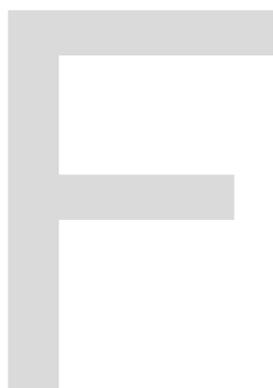
**Montevideo (Uruguay), 15 - 16 juillet 2014**

*Le Séminaire a été organisé conjointement par l'Union interparlementaire et l'Assemblée générale du pouvoir législatif de l'Uruguay, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il s'est tenu à Montevideo, les 15 et 16 juillet 2014 et s'inscrit dans une série de rencontres régionales qui ont pour objet de renforcer la contribution des parlements à l'action du Conseil des droits de l'homme. L'objectif était d'informer les participants du fonctionnement de l'Examen périodique universel (EPU), mécanisme mis en place récemment par le Conseil des droits de l'homme, et d'attirer leur attention sur son importance. Cette rencontre visait aussi à relever les bonnes pratiques des parlements en matière de collaboration avec le Conseil des droits de l'homme et de promotion des droits de l'homme en général, notamment par une participation concrète à l'EPU aux côtés des autres parties prenantes, telles que les institutions nationales des droits de l'homme et différents acteurs de la société civile.*

L'Union interparlementaire et l'Assemblée générale du pouvoir législatif de l'Uruguay ont organisé conjointement un séminaire régional pour les parlementaires et le personnel parlementaire d'Amérique latine intitulé *Traduire les engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme en réalités nationales : Le rôle des parlements et leur contribution à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU*, les 15 et 16 juillet 2014

Cent trente-deux participants de seize pays ont pris part au Séminaire qui visait à les informer du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme et de la manière dont ils peuvent contribuer à ses travaux dans le cadre de leurs efforts de promotion des droits fondamentaux des citoyens qu'ils représentent.

Dirigés par des parlementaires et des experts en droits de l'homme du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les débats ont été organisés en six sessions, à savoir : mettre fin aux violences faites aux femmes: des paroles aux actes; éliminer la discrimination et l'exclusion qui visent les peuples autochtones et les Afro-descendants; le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national; les parlements en tant qu'élément d'un système national élargi sur les droits de l'homme; informations générales sur le mécanisme d'Examen périodique universel (EPU) et les espaces de participation des parlements et études sur les pratiques de participation des parlements à l'EPU.



Les discussions ont principalement porté sur les moyens concrets dont disposent les parlements pour s'impliquer davantage dans la promotion des droits de l'homme et dans le travail du Conseil des droits de l'homme, en particulier son EPU.

Les participants ont formulé plusieurs recommandations visant à renforcer la contribution des parlements aux trois étapes du processus de l'EPU, qui portent sur la préparation du rapport national, la présentation du rapport au Conseil des droits de l'homme et l'application des recommandations du Conseil. Ont ainsi été formulées les recommandations d'actions à entreprendre par les parlements ci-après :

- se conformer à la résolution adoptée par le Conseil en juin de cette année, qui invite les parlements à être officiellement représentés dans toutes les instances du processus de l'EPU;
- prendre part au processus de consultation nationale et à la préparation du rapport national, en participant à l'analyse des problèmes et des avancées en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à l'identification des bonnes pratiques pour aborder des problématiques spécifiques sous le prisme des droits de l'homme et débattre du projet de rapport national avant de le présenter au Conseil dans le cadre du processus de l'EPU;
- participer avec des membres de la délégation officielle au dialogue interactif lors de l'examen par le Groupe de travail de l'EPU à Genève (Suisse);
- contribuer à définir la position de l'Etat en ce qui concerne les recommandations et leur suivi;
- participer à la préparation du rapport à mi-parcours;
- collaborer aux activités de diffusion de l'information, comme par exemple celles sur les bonnes pratiques présentées par d'autres parlements;
- créer dans chaque Parlement un dispositif permettant de sensibiliser les nouveaux parlementaires aux droits de l'homme et de les informer sur le mécanisme de l'EPU;
- élaborer un cadre juridique qui tienne compte des obligations auxquelles le pays est soumis en matière de droits de l'homme et qui permette leur application.